Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2020) **Heft:** 2275

Artikel: "Franc électronique" : le Conseil fédéral ne voit pas assez loin :

comment une monnaie digitale émise par la BNS pourait [i.e. pourrait]

être utile pour les consommateurs et le système financier

Autor: Perret, Virgile

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024056

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

plusieurs fois le tour du monde avant le montage final. Les vêtements et autres articles dont la fabrication ne se prête pas à l'automatisation sont systématiquement produits dans des pays disposant d'une main-d'œuvre à bas niveau de formation et de salaires.

Mais la numérisation et la robotisation peuvent modifier la donne géographique.

Coronavirus aidant, nombre d'entreprises délocalisent dans l'Asie du Sud-Est: certaines

d'entres elles rapatrient leurs activités en Europe ou en Amérique où la part des salaires dans les coûts de production physique tend à baisser. La logique de la libéralisation des marchés domine: elle fait bouger les activités économiques, mais aussi les gens.

La «globalisation humaine» accompagne logiquement cette globalisation des échanges et, quoi que l'on fasse, elle ne sera pas endiguée de sitôt. Si elle

veut signer l'accord institutionnel avec l'Union européenne, la Suisse, pays de rémunérations et de coûts relativement élevés, doit éviter le dumping salarial en prenant les mesures d'accompagnement ad hoc. Les syndicats se montrent, à juste titre, inflexibles sur ce point. Tant lors de la votation du 17 mai sur l'initiative de limitation de l'UDC que dans la perspective du débat sur l'accord institutionnel avec l'UE.

«Franc électronique»: le Conseil fédéral ne voit pas assez loin

Comment une monnaie digitale émise par la BNS pourait être utile pour les consommateurs et le système financier

Virgile Perret - 01 mars 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/36147

Alors que la multiplication de monnaies d'entreprises non bancaires pourrait fragmenter notre système monétaire en une multitude de sous-systèmes privés, l'idée d'un «franc électronique» (ou monnaie digitale de banque centrale, MDBC, selon la terminologie qui tend à prévaloir sur le plan international) a pour mérite de proposer une solution de paiement cohérente à l'ensemble de la population. Elle permettrait en effet de transposer le franc suisse avec ses attributs uniques (cours légal, gratuité, anonymat et absence de risque de crédit) dans la sphère numérique.

Soulignons qu'un *«franc électronique»* existe déjà car la

Banque nationale suisse (BNS) émet de la monnaie digitale, mais son accès est strictement réservé à un cercle restreint d'acteurs (banques commerciales et autres intervenants sur les marchés) à travers les avoirs à vue qu'ils détiennent auprès de la BNS. La population, elle, en est exclue et doit se contenter d'utiliser, hormis les billets de banque, la monnaie électronique privée émise par les banques commerciales, avec les coûts et les risques que cela implique. Notons au passage que les frais bancaires ont connu une hausse moyenne de 45% depuis 2012 en Suisse, selon une estimation de la Fédération romande des

consommateurs qui souligne le manque de transparence en la matière.

Le postulat du 14 mars 2018 du conseiller national Cédric Wermuth demandait au Conseil fédéral d'étendre l'accès à la monnaie digitale de la BNS à l'ensemble de la population à travers l'introduction d'un «cryptofranc» (ou monnaie digitale de banque centrale). Loin d'être radicale, cette proposition procède d'une adaptation «naturelle» du cash à la numérisation de l'économie. Elle avait d'ailleurs recueilli le soutien de plusieurs cadres dirigeants du secteur bancaire, notamment d'Axel Weber (Président d'UBS) et de Romeo Lacher (Président du

groupe SIX).

Dans sa réponse, qui est tombée en décembre dernier, le Conseil fédéral conclut sèchement qu'«une monnaie électronique de banque centrale destinée au grand public n'apporterait actuellement aucun bénéfice supplémentaire» (DP 2267). Une conclusion sévère qui reflète un alignement sur le conservatisme de la BNS en la matière, ainsi que la volonté politique de ne pas froisser les banques, même au nom d'une concurrence accrue qui offrirait pourtant de nombreux avantages aux citoyens.

Le principal argument à l'encontre d'un franc électronique concerne les risques pour la stabilité financière, que les auteurs résument dans un slogan aussi séduisant que trompeur d'une «panique bancaire en un clic». L'idée est que l'introduction d'un franc électronique entrerait en concurrence avec les dépôts bancaires, ce qui pourrait entraîner des mouvements de fonds déstabilisateurs, notamment en période de crise. Pour les banques commerciales, une fuite des dépôts vers des portefeuilles de MDBC aurait pour effet de réduire leur ratio de liquidité.

Mais ce que ne précise pas le rapport du Conseil fédéral, c'est d'abord qu'il serait possible de limiter le risque de ruée en imposant des limites quantitatives sur les portefeuilles de MDBC afin de limiter les effets de

substitution. Ensuite, toute pénurie éventuelle de réserves des banques pourrait être gérée par la banque centrale qui peut émettre des liquidités supplémentaires en échange de collatéral. Mais surtout - et a contrario - l'«épée de Damoclès» d'une fuite des dépôts pourrait avoir un rôle stabilisateur en incitant ex ante les banques à se montrer plus prudentes. Dans le même sens, une forte expansion de la MDBC de détail au détriment des dépôts bancaires contribuerait à réduire le problème du too big to fail en diminuant le risque systémique qu'une faillite bancaire fait peser sur la société. C'est donc plutôt un impact globalement positif qu'aurait une MDBC sur la stabilité financière.

Les avantages d'une MDBC sont nombreux et c'est peutêtre sous l'angle de la protection des consommateurs qu'ils sont les plus évidents. L'émission d'une MDBC offrirait une alternative publique à la multiplication des solutions numériques privées, permettant de mettre à disposition de la population un instrument monétaire dématérialisé, sans risque de liquidité ou de crédit, facile d'accès et peu coûteux. En outre, les MDBC pourraient être conçues de manière à garantir un niveau de confidentialité équivalent aux paiements électroniques privés, tout en offrant les conditions de traçabilité autorisées par les réglementations nationales et les lois sur la protection des données. Les informations des utilisateurs seraient donc

protégées contre toute divulgation à des tiers et aux gouvernements.

Ces avantages seraient importants dans un monde où le secteur bancaire pourrait être ébranlé par l'arrivée des géants du secteur technologique comme Facebook qui développent leurs propres services de paiement. L'émergence d'une monnaie globale privée, dénuée de cours légal et issue d'un oligopole motivé d'abord par la recherche de profits, suscite en effet de sérieuses interrogations (DP 2261).

Dans un extrait de son dernier rapport annuel, la Banque des règlements internationaux à Bâle indique que les géants du web pourraient créer des structures monopolistiques dans le secteur financier en utilisant la portée de leurs plateformes numériques pour réaliser rapidement des économies d'échelle et affaiblir la concurrence. Une fois établie leur position dominante, ils pourraient s'engager dans une discrimination par les prix leur permettant d'écrémer au maximum la volonté des utilisateurs de payer pour un service de paiement. La monnaie pourrait ainsi devenir un levier pour renforcer le modèle économique de grands groupes qui s'appuient notamment sur l'exploitation commerciale de nos données privées.

Si les velléités d'un Mark Zuckerberg sont pour l'instant freinées par les réactions hostiles des Etats et des régulateurs, une poussée irrésistible vers la création de monnaies numériques privées pourrait accompagner désormais l'évolution de nos économies. Dans ces conditions, les Etats ne devraient-ils pas faire preuve d'anticipation et innover à leur

tour en proposant une infrastructure de paiement électronique sûre et efficace? L'annonce du projet Libra a paradoxalement accéléré la réflexion sur la MDBC et les efforts d'expérimentation de certaines banques centrales. Dommage que le Conseil

fédéral n'ait pas saisi la balle au bond pour proposer dès aujourd'hui un nouvel instrument monétaire public permettant de couper l'herbe sous les pieds des prochaines tentatives d'accaparement de la monnaie de la part d'oligopoles privés.

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un <u>don</u>.

Index des liens

L'initiative de limitation s'attaque aux salaires et aux conditions de travail en rompant avec l'UE

https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis413t.html

https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis483t.html

https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78055.html

https://www.economiesuisse.ch/fr/articles/linitiative-de-resiliation-des-accords-bilateraux-met-fin-la-voie-bilaterale

https://www.europapolitik.ch/fr/Jetzt-steht-es-fest-Die-Kuendigungsinitiative-kommt-im-Mai-an-die-Urne https://www.salaires-emplois.ch/

https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19994599/index.html#a15

https://nzzas.nzz.ch/schweiz/christoph-blocher-ueber-seinen-kampf-fuer-die-begrenzungsinitiative-ld.154215

https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/soziale-absicherung/aide-aux-chomeurs.html

Métropole lémanique: essayé, pas pu

https://www.domainepublic.ch/articles/27741

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2017-2022/201_TexteCE.pdf

https://www.domainepublic.ch/articles/24504

https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/villes-et-agglomerations/zusammenarbeit-auf-grossregionaler-ebene.html

https://www.metropolitanraum-zuerich.ch/home.html